LIVAROT-PAYS D'AUGE
Terres de dynamisme

ARRETE N° 177/2026/AT

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Livarot-Pays d'Auge,

VU la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions,
VU le Code Général des Collectivités Terrotriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-4,
VU l'article R 411-8 du Code de la Route,
VU le Code de la voirie routière,
VU l'article 610-5 du Code Pénal,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 4 Novembre 1967.
VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou de révision des parties 1 à 8 du livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 Février 1988,
VU la demande de la société lunyx illuminations qui se trouve au 4622, Chemin de la Longueraie, 27410 MESNIL-EN-OUCHE.

CONSIDERANT LA DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A LIVAROT 14140 LIVAROT-PAYS D'AUGE POUR LA POSE, DEPOSE ET REGLAGE DES ILLUMINATIONS DE NOEL

CONSIDERANT QU'IL Y EST ABSOLUMENT NECESSAIRE DE GARANTIR LA SECURITE DE TOUTES ET TOUS LORS DE CETTE OCCUPATION ET D'EN ASSURER LE BON DEROULEMENT.

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre du montage, démontage et réglage des illuminations de noel, la société lunyx illuminations est autorisée à occuper le domaine public dans les rues du centre ville de Livarot 14140 Livarot Pays d'Auge du **Lundi 5 Octobre 2026 au Dimanche 28 Février 2027.**

ARTICLE 2 : la société lunyx illuminations est autorisée à stationner un manitou sur le domaine public pendant la manutention.

ARTICLE 3 : Les dispositions visées aux précédents articles seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place pour information aux riverains.

ARTICLE 4: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Police Municipale,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie
- Monsieur le Chef de Centre des Pompiers
- Aux services Techniques de Livarot-Pays d'Auge
- Au demandeur.

Fait à LIVAROT-PAYS D'AUGE, Le 2 Octobre 2026.
Le Maire,
Jonathan BLIN

